



Comité Social d'Administration Local

du 16 mars 2023

Déclaration Liminaire de l'Alliance CFDT - CFTC

Monsieur le Président,

En préambule et alors que le gouvernement demeure sourd à l'opposition d'une très large majorité de français à son projet de réforme des retraites injuste et précipité au regard d'une pseudo-urgence budgétaire qui n'existe pas, l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques rappelle son opposition à tout report de l'âge légal de départ à la retraite et au projet de réforme porté par le gouvernement.

Concernant un des sujets qui nous réunit ce jour, l'« avenir des SIP », l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques se réjouit que ce sujet arrive enfin sur la table du dialogue social alors que l'inquiétude est grande dans ces services depuis déjà plusieurs années maintenant. Les évolutions législatives et la réforme du NRP ont en effet bouleversé le cadre d'exercice des missions dans la sphère de la fiscalité des particuliers, et cette situation inquiète les agents des SIP.

Cela étant, l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques s'étonne qu'aucune fiche d'état des lieux n'ait été jointe aux documents préparatoires. Il eut été plus qu'utile d'avoir déjà un bilan de la situation avant que de présenter les orientations choisies pour les SIP. Il eut été tout d'abord souhaitable de faire un état du réseau, largement impacté par le NRP avec la disparition des SIP-SIE, le resserrement du réseau des SIP mais aussi avec la disparition des trésoreries mixtes et impôts qui assuraient une mission connexe. Encore davantage, il eut été également nécessaire de revenir sur l'évolution des moyens humains disponibles pour accomplir les missions de fiscalité des particuliers dans une direction qui contribue fortement aux suppressions d'emplois. D'après les données des PLR (*Projet de loi de règlement*), entre 2012 et 2021, les ETPT (*équivalents temps plein travaillés*) consacrés par la DGFIP aux fonctions d'assiette et de contentieux de la fiscalité des particuliers sont passés de 12 968 ETPT à 11 151 ETPT, soit une diminution de 14 %. Parallèlement les ETPT consacrés au recouvrement passaient de 8 364 ETPT à 6 415 ETPT, soit une diminution de 23,3 %. Si on s'intéresse maintenant au TAGERFIP, les ETP affectés aux SIP et équipes SIP des SIP-SIE sont passés de 17 580 ETP en 2017 à 15 525 ETP en 2022, soit une diminution de 2 055 ETP. Vous eûtes sans aucun doute apporté des chiffres plus précis mais qui auraient néanmoins

illustré la même chose : un tel bilan n'aurait pas été pleinement conforme à vos souhaits et vous eussiez dû reconnaître que les moyens consacrés sont insuffisants pour accomplir pleinement la mission.

En l'absence d'état des lieux, il est bien difficile d'aborder le devenir des SIP et les évolutions que la DG vous ordonne de mettre en place sans s'interroger sur le flou quant à la faisabilité du programme :

Concernant l'accueil, mission dévolue aux SIP depuis leur création et pour laquelle des moyens devaient être mobilisés mais qui ne l'ont jamais réellement été, l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques s'interroge. Quelle forme prendra-t-elle exactement ? Jusqu'où les SIP devront-ils endosser le rôle d'EFS ? Quels moyens humains supplémentaires et quelles formations seront déployés pour permettre d'accomplir cette nouvelle mission ?... Car n'en doutons pas l'offre créera la demande, et le SIP, point d'entrée des services publics apprécié des usagers deviendra aisément un point d'accueil France services (FS) très sollicité.

Sur l'accueil multicanal, la charge des *e-contact* est particulièrement conséquente et les usagers ont tendance à utiliser ce canal pour toutes leurs demandes, y compris des problématiques relevant de services ne disposant pas d'*e-contact*. En outre il ne faudrait pas ignorer l'accueil téléphonique et l'accueil physique qui demeurent très importants dans les SIP et dont la charge est mal évaluée. Les centres de contact (CC) ne sont pas les seuls à assurer l'accueil téléphonique, loin de là.

Concernant les missions fiscales (assiette, recouvrement, contentieux, CSP de régularisation), l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques se félicite de votre intention de les mettre en valeur mais avec le renforcement des effectifs. Quand les agents vont-ils trouver le temps de réaliser le CSP de régularisation – *essentiel et largement abandonné depuis de nombreuses années* – alors qu'il leur faudra assurer un accueil généraliste multicanal, que les contentieux dus entre autres à la situation extrêmement dégradée des SPF et des services fonciers se généralisent et que d'autres charges sont ajoutées périodiquement. L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques considère qu'il est impératif de tenir compte de la charge réelle des services pour que vos intentions ne restent pas lettres mortes.

Concernant l'organisation décloisonnée des missions d'assiette et de recouvrement et la polyvalence souhaitée, l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques s'étonne de ce retour de la polyvalence à l'heure où la DGFIP promeut la spécialisation et au moment où la concentration

des SIP aurait dû conduire à des tailles critiques permettant la spécialisation. L'accueil des contribuables, leur accompagnement, la gestion et le contentieux sont des missions exigeantes techniquement avec une législation dense et mouvante. En l'absence d'équipe dédiée au recouvrement, on peut craindre qu'il soit le laisser pour compte, tout comme le CSP de régularisation dont vous faites à juste titre la promotion. Encore une fois, des moyens humains et une solide formation seront indispensables pour réaliser vos objectifs.

Concernant les échanges avec les autres services départementaux, l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques ne peut que souscrire au souhait que s'améliorent les échanges. Cependant, les autres services, comme les SIP, sont en sous-effectifs et font face à des difficultés qui les contraignent à se concentrer sur leur activité interne quotidienne. Il est difficile dans un contexte de forte attrition des moyens et d'augmentation de la charge de consacrer une partie du temps de travail à l'amélioration des échanges interservices.

Par ailleurs, quelle doctrine du télétravail comptez-vous mettre en œuvre dans les SIP alors que l'accueil généraliste multicanal, donc aussi physique, devient une priorité ?

Pour l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques, le SIP, comme le SIE pour les professionnels, est un maillon essentiel de la chaîne métier. Il est le gage d'une bonne connaissance du tissu fiscal, de la qualité des informations d'identification et des données déclaratives, d'un recouvrement amiable efficace et du suivi du civisme fiscal. Il doit pouvoir constituer le premier maillon de la chaîne de contrôle. Mais pour ce faire la DGFIP se doit de lui donner les moyens humains et techniques. Et sur ce point, nous sommes loin d'être rassurés avec les 3000 suppressions d'emplois que va encore supporter la DGFIP sur la période 2023-2027.

Monsieur le Directeur, l'Alliance CFDT – CFTC vous remercie pour votre attention.

Les représentantes de l'Alliance CFDT – CFTC en C S A L

Frédérique Monchy	Titulaire	SIP de Lens
Aurélie Sacleux	Experte	SIE de Béthune

